

Renseignements sur le service des Postes

Papiers d'affaires
Ce que l'on entend par papiers d'affaires. — On désigne, en général, sous le nom de papiers d'affaires, toutes les pièces, tous les documents manuscrits, écrits ou dessinés en tout ou en partie, à la main, qui n'ont pas le caractère de correspondance actuelle et personnelle. Les pièces de procédure, les actes de tous genres dressés par les officiers ministériels, les lettres de voiture et connaissements, les factures, les différents documents de service des compagnies d'assurance, les copies ou extraits d'actes sous seing privé écrits sur papier timbré ou non, les partitions ou feuilles de musique manuscrites, les manuscrits d'ouvrages capés, etc.

Minimum et progression d'affaires. — Le minimum d'affaires est fixé à 25 centimes (port d'une lettre) jusqu'à 250 grammes, de 250 gr. à 2 kilogram, au juste 5 centimes par 50 grammes ou fraction.
Maximum de poids des papiers d'affaires. — Le poids maximum est de 2 kilogrammes.

Conditions d'admission des papiers d'affaires. — Les papiers de commerce ou d'affaires doivent être placés sous bandes mobiles ou sous enveloppe ouverte et conditionnés de manière à pouvoir être facilement vérifiés; ils doivent, en outre, être affranchis au départ par un moyen de timbre-poste, et ne contenir aucune lettre ou note ayant un caractère de correspondance.

Factures pour l'étranger. — Les factures pour l'étranger sont considérées comme papiers d'affaires et sont passibles de la taxe minimum de 25 centimes jusqu'à 250 grammes.

VIVE LE D' GRAMONT
M. le D' Gramont, 31 décembre 1886. M. le D' Gramont. Sur la recommandation de M. Rineck, j'ai écrit à M. le D' Gramont pour combattre ce horrible tour, ils m'ont fait un bien immense. M. le D' Gramont, le respire bien. Mme Jacques Haller, place de la Réunion. Boite : 1 fr. 75; 1/2 : 1 fr. 50; 3/4 : 1 fr. 25. D' Gramont. Dépôt dans toutes pharmacies. 186004

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

N'ALLEZ PAS A PARIS sans visiter le LOUVRE
M. le D' Gramont, 31 décembre 1886. M. le D' Gramont. Sur la recommandation de M. Rineck, j'ai écrit à M. le D' Gramont pour combattre ce horrible tour, ils m'ont fait un bien immense. M. le D' Gramont, le respire bien. Mme Jacques Haller, place de la Réunion. Boite : 1 fr. 75; 1/2 : 1 fr. 50; 3/4 : 1 fr. 25. D' Gramont. Dépôt dans toutes pharmacies. 186004

10 centimes la Livraison
EN VENTE
à la librairie du « Journal de Roubaix »
LA
FRANCE JUIVE
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

MAISON A. BOUYRI
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
DE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Spécialement :
Pavage, Sables et Graviers;
MOUTURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
Couvertures, zinguerie et plomberie
Réparations en tous genres.
Grande célérité. 18471
18712

SI VOUS DIGEREZ MAL
Renseignez vous par quel moyen on a obtenu le traitement
M. RANON, 10, rue de la République, Roubaix.
M. RANON, 10, rue de la République, Roubaix.
M. RANON, 10, rue de la République, Roubaix.

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing
Mercerie, Lingerie, Chapellerie et divers
LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE PARTIE, LES ADRESSES DES PRINCIPALES MAISONNES D'ARTS ET MÉTIERS, INDUSTRIES, CHAPELLE, ETC. 523

CHANGEMENT DE DOMICILE. — A partir du 1er janvier prochain la maison Robert et J. J. Segard, fabricants de vitres, actuellement à Anopol, sera transférée boulevard de Cambrai, 12.
Mercerie en gros. A la Nouvelle d'or, rue de Villébrun, 7, Roubaix. Nouveautés-Chânes, rue de Valenciennes, 40, Roubaix.
Bijouterie en gros. A la Nouvelle d'or, rue de Villébrun, 7, Roubaix. Nouveautés-Chânes, rue de Valenciennes, 40, Roubaix.

CHANGES ET AITRES
X... à son cocher ?
— Non, Jean ?
— Non, Jean ?
— Non, Jean ?
— Non, Jean ?

TOURCOING
Conseil municipal. — Mercredi à huit heures aura lieu la troisième réunion de la session ordinaire de novembre. Le conseil est aussi convoqué pour dimanche prochain 4 décembre à midi, pour procéder à la nomination de 21 conseillers municipaux et à 4 suppléants, choisis parmi les électeurs de la commune, en vue de l'élection sénatoriale fixée au 5 janvier 1888.

TRAVAUX COMMUNAUX. — Hier a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, une adjudication pour la construction d'une chaussée pavée rue de la Toesne. M. Baudouin a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 3 0/10 sur le montant du devis porté sur 25,000 francs.

LETRES MORTUAIRES & OBITES
M. Jules Lefebvre, professeur de mathématiques à l'école de la Fosse-aux-Chinois, est décédé, donnera une conférence très intéressante qui vient d'être obtenue beaucoup de succès à Lille. Un voyage à travers l'espace, tel est le sujet qui sera développé et appuyé sur des démonstrations à l'aide des projections à la lumière oxydrique.

COUR D'ASSISES DU NORD
Audience du lundi 28 novembre 1887.
Présidence de M. le conseiller Destrucq. — Ministère public : M. Buzonnet, avocat-général.
2e affaire. — Vol qualifié à TOURCOING
Saëns ne fit remonter d'abord en police correctionnelle l'expulsion de son fils, mais il prétend qu'à ce moment où le vol a eu lieu, il était couché.

Quels sont les faits ? Les voici, d'après l'accusation :
Abel Girard, négociant à Lille, est propriétaire de cette ville, d'un immeuble situé au de la Basse-Deule et comprenant quatre étages de greniers, des caves et d'un jardin. Les trois étages supérieurs sont loués par l'administration militaire qui y emmagasine des blés. Le premier étage est, depuis huit mois, loué à un particulier.

Un acte de méchanceté, fort heureusement très rare, fait en ce moment l'objet de toutes les conversations des chasseurs de notre région.
Joué dernier, deux chasseurs de la forêt de Marcbais venaient mourir leurs chiens dans le parc de la classe.

Les chiens sont tous morts dans les mêmes conditions, de violentes contractions nerveuses. Tout porte à croire qu'ils ont été empoisonnés par la suite d'un acte de méchanceté.

On suppose qu'on a jeté ça et là dans la forêt des boulettes de viandes contenant ce poison.
Les viscères de ces animaux vont être examinés par des vétérinaires et par des chimistes ; un enquête des plus sévères sera menée par le procureur de Donat et les auteurs de cet acte de sauvagerie seront condamnés, s'ils sont connus, à des peines sévères.

PAS-DE-CALAIS
L'explosion de Lens. — Ainsi que nous l'avons annoncé, le générateur de la fosse n° 4 des mines de Lens a explosé samedi à une heure et demie de l'après-midi.

Calais. — La police a mis, en état d'arrestation, une jeune fille, employée comme domestique dans une maison de commerce, qui a été accusée d'avoir fait à un jeune homme de la commune de Lens, un acte de méchanceté.

Belgique
Les élections communales de Mons
viennent d'être annulées par la députation provinciale. La lumière s'est faite, des fautes graves ont été constatées. Nous ne les imputons à personne.

UN VOL DE 500,000 FR. DE DIAMANTS
A PARIS
Paris, 28. — Un vol, accompli avec un audace inouï, a été commis cette nuit à la bijouterie de la Madeleine, dans la magasin de bijouterie qui porte pour enseigne l'Ancein Paris. Cette maison appartient à M. Leprieux, marchand de diamants, mais elle est gérée par M. O. Madras.

Le ministre conservateur qui, après trois années d'existence, a coûté à l'Etat vingt millions, même en abolissant l'impôt sur le timbre et en diminuant les charges pesant si lourdement sur les contribuables et qui, au premier janvier prochain apportera six millions de bon compte étirés en 500,000 francs de dépenses, a été déclaré administrateur.

Le ministre conservateur qui, après trois années d'existence, a coûté à l'Etat vingt millions, même en abolissant l'impôt sur le timbre et en diminuant les charges pesant si lourdement sur les contribuables et qui, au premier janvier prochain apportera six millions de bon compte étirés en 500,000 francs de dépenses, a été déclaré administrateur.

Le ministre conservateur qui, après trois années d'existence, a coûté à l'Etat vingt millions, même en abolissant l'impôt sur le timbre et en diminuant les charges pesant si lourdement sur les contribuables et qui, au premier janvier prochain apportera six millions de bon compte étirés en 500,000 francs de dépenses, a été déclaré administrateur.

Le ministre conservateur qui, après trois années d'existence, a coûté à l'Etat vingt millions, même en abolissant l'impôt sur le timbre et en diminuant les charges pesant si lourdement sur les contribuables et qui, au premier janvier prochain apportera six millions de bon compte étirés en 500,000 francs de dépenses, a été déclaré administrateur.

Le ministre conservateur qui, après trois années d'existence, a coûté à l'Etat vingt millions, même en abolissant l'impôt sur le timbre et en diminuant les charges pesant si lourdement sur les contribuables et qui, au premier janvier prochain apportera six millions de bon compte étirés en 500,000 francs de dépenses, a été déclaré administrateur.

Le ministre conservateur qui, après trois années d'existence, a coûté à l'Etat vingt millions, même en abolissant l'impôt sur le timbre et en diminuant les charges pesant si lourdement sur les contribuables et qui, au premier janvier prochain apportera six millions de bon compte étirés en 500,000 francs de dépenses, a été déclaré administrateur.

Le ministre conservateur qui, après trois années d'existence, a coûté à l'Etat vingt millions, même en abolissant l'impôt sur le timbre et en diminuant les charges pesant si lourdement sur les contribuables et qui, au premier janvier prochain apportera six millions de bon compte étirés en 500,000 francs de dépenses, a été déclaré administrateur.

Le ministre conservateur qui, après trois années d'existence, a coûté à l'Etat vingt millions, même en abolissant l'impôt sur le timbre et en diminuant les charges pesant si lourdement sur les contribuables et qui, au premier janvier prochain apportera six millions de bon compte étirés en 500,000 francs de dépenses, a été déclaré administrateur.

Le ministre conservateur qui, après trois années d'existence, a coûté à l'Etat vingt millions, même en abolissant l'impôt sur le timbre et en diminuant les charges pesant si lourdement sur les contribuables et qui, au premier janvier prochain apportera six millions de bon compte étirés en 500,000 francs de dépenses, a été déclaré administrateur.

Le ministre conservateur qui, après trois années d'existence, a coûté à l'Etat vingt millions, même en abolissant l'impôt sur le timbre et en diminuant les charges pesant si lourdement sur les contribuables et qui, au premier janvier prochain apportera six millions de bon compte étirés en 500,000 francs de dépenses, a été déclaré administrateur.

à Tourcoing, a interrogé deux jeunes enfants, de nom de Marquet, la nuit, ont aperçu les voleurs et furent même menacés par eux, sans pouvoir les décrire. Quant à Estève, après avoir dit au témoin qu'il ne les connaissait pas, l'indiqua, au contraire, l'accusé et celui-ci, en assurant qu'il les cherchait, voulut mettre un veston de toile bleue et une casquette qu'il avait pas l'habitude de porter : Delaporte porta en lui le remarquant.

Le père d'Estève ne se conduisit pas bien et l'enfant ne fréquente pas l'école.
Le témoin, — Adolphe Estève, marchand de tissus à Tourcoing, expose les circonstances du vol dont il est victime. On a volé des rideaux, toiles, estaminets, etc. La soustraction s'éleva à une valeur de 900 fr.

Le témoin, — Jean Boulique, tisserand à Neuville-en-Ferrain, déclare avoir été abordé, le lendemain du vol, par Saëns, qui lui avoua avoir volé près du pont de Valenciennes, à Derauy, et Valenciennes.
Le témoin, — Jules Ducoulombier, tisserand à Valenciennes, le 23 juillet, au matin, vu Saëns et Boulique, et a été dirigé vers la frontière.

Le témoin, — Henri Marçot, a l'intelligence faible. Il confirme, néanmoins, la déposition de son petit frère, et ne peut rien ajouter.
Le témoin, — M. Saëns père, apprêteur de tapis, déclare que son fils était encore avec lui, à neuf heures et demie. On s'est couché à dix heures.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

pour l'étalage de certaines marchandises sont fixés ainsi qu'il suit : 1. Pour les légumes de toute espèce, une place de dix mètres de la Halle Centrale sur la rue de la Halle, la rue Pierre-Motte et la moitié de la rue Jeanne-d'Arc. 2. Pour les fruits de toute nature, l'autre partie du ponton de la Halle sur la rue de la Halle et l'autre moitié de la rue Jeanne-d'Arc.

Article 2. — Il est défendu à toutes personnes, notamment aux marchands de denrées et de comestibles, d'exposer, de vendre ou de débiter leurs marchandises sur la place publique, à l'exception de celles désignées, à cet effet, et en dehors des heures fixées pour l'ouverture et la fermeture des marchés.

Article 3. — Il est également défendu à toutes personnes, notamment aux hôteliers, aubergistes et cabaretiers de souffler, de vendre ou de débiter, sur les rues et toutes dépendances de leurs établissements, l'étalage et la vente des denrées, comestibles et autres marchandises qui doivent être exposés dans les lieux désignés à cet effet.

Article 4. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées conformément à la loi par les agents municipaux, et rapportées en acte pour être présentés devant le tribunal de police, à la diligence de M. le commissaire central de police.

Article 5. — Tous les articles du règlement de police municipale du 20 novembre 1875 sur les autres objets restent en vigueur.

Article 6. — Le commissaire central, M. le procureur en chef de l'octroi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Un vol important. — Lundi matin, un employé de la fabrique de tissus pour meubles Lacroix et Léon Florin, qui venait de faire un voyage de la disparition d'une vingtaine de kilogrammes de chape teinte et orléans.

Levant la tête, il aperçut un valet d'écuyer. C'est par là que le vol fut introduit.
Grimpé d'abord sur la toiture des ateliers de carrosserie de MM. Vandenhende, le voleur sans aucune peine avait atteint cette lucarne, et avait opéré son méfait.

On ne lui prêtera plus de voiture, à Léon Boucher, car il n'en a plus.
Lundi matin, il s'en vint trouver son voisin, Jean Goss, cabaretier et marchand de chiochère, lui demandant de vouloir bien lui prêter sa voiture pour la journée.

Un coup de... pot à tabac. — Un nommé Martial vint se plaindre, jeudi soir, à l'agent Catoire d'avoir été maltraité par un certain individu.
Catoire, pour toute réponse, saisit un pot à tabac qui se trouvait sur l'étagère, et le jeta à la tête de Martial.

Le sang jaillit de la blessure, mais l'agent, aide de son collègue Desbats, parvint à ramener le forcené au poste de Saint-Vincent-de-Paul.
La blessure de Catoire n'offre pas de gravité.

Nous avons relaté, dans le complément de l'audience du Tribunal correctionnel du 28 novembre, la condamnation de Mme Céline Maton, vendeuse à la toilette; on nous prie de dire que la condamnée ne s'appelle pas Mme Maton, mais Mme Delandier, par son mari, qui fut retrouvé, marchand à la toilette, mais une marchande d'offices sur place à Roubaix-Tourcoing, Lille.

Union Lyrique. — On nous prie d'insérer cet avis :
Le banquet annuel de Sainte-Cécile de la société chorale l'Union Lyrique, aura lieu dimanche prochain, 4 décembre, à 8 heures précises.
Les membres de la société désirent participer à la fête, sont priés de bien vouloir envoyer leur adhésion, avant le 2 décembre, au local de la société, place Ste-Elisabeth.

La société du Tir National invite ses membres au banquet de Ste-Barbe qui aura lieu le dimanche 4 décembre, à 2 heures, au siège de la société.

Objets trouvés. — Il a été trouvé dans la nuit de dimanche à lundi :
1. Une bague en or, par M. A. Lecroix, cabaretier à l'Épave.
2. Une chaîne de montre, par M. Charles Faug, rue de la Fosse-aux-Chinois.
3. Une porte-monnaie vide, par M. Frédéric Ulbricht, vendeur de chaussures au bureau central de police.
Ces objets ont été portés au bureau central de police.

Société de géographie. — Jeudi prochain, le 28 novembre, à 8 heures du soir, aura lieu, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, la première séance de la saison d'hiver.
M. Jules Lefebvre, professeur de mathématiques à l'école de la Fosse-aux-Chinois, est décédé, donnera une conférence très intéressante qui vient d'être obtenue beaucoup de succès à Lille. Un voyage à travers l'espace, tel est le sujet qui sera développé et appuyé sur des démonstrations à l'aide des projections à la lumière oxydrique.

Travaux communaux. — Hier a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, une adjudication pour la construction d'une chaussée pavée rue de la Toesne. M. Baudouin a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 3 0/10 sur le montant du devis porté sur 25,000 francs.

Halles centrales. — M. Anier, inspecteur des denrées alimentaires, a visité hier matin 410 kilogram de harengs reconnus impropres à la consommation.

Croix-Rouge. — M. Jean-Baptiste Dehaigne, cultivateur, a été l'objet, hier matin, des violences d'un domestique, Richard Norga, sujet belge, qui avait couché dans la chambre de M. Dehaigne. Ce domestique voulait rentrer de force à la ferme et, en l'expulsant, M. Dehaigne a été mordu cruellement à la main et blessé à la jambe, par le forcené qui se trouvait en état d'ivresse. Norga a été arrêté et transféré à Lille.

La Marlière. — Lundi matin, tandis que deux domestiques de M. Louis Roussel, cultivateur, venaient à leurs travaux, un maître et un pénétré dans la chambre qu'ils occupent dans la ferme, et a enlevé les meilleurs vêtements des deux maîtres, sans avoir pu découvrir les traces du voleur.

LETRES MORTUAIRES & OBITES
M. Alfred Remy, avocat-général, est décédé, donnera une conférence très intéressante qui vient d'être obtenue beaucoup de succès à Lille. Un voyage à travers l'espace, tel est le sujet qui sera développé et appuyé sur des démonstrations à l'aide des projections à la lumière oxydrique.

COUR D'ASSISES DU NORD
Audience du lundi 28 novembre 1887.
Présidence de M. le conseiller Destrucq. — Ministère public : M. Buzonnet, avocat-général.
2e affaire. — Vol qualifié à TOURCOING
Saëns ne fit remonter d'abord en police correctionnelle l'expulsion de son fils, mais il prétend qu'à ce moment où le vol a eu lieu, il était couché.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.

Le témoin, — M. Saëns fils, est révéillé à minuit, car des chiens aboyaient.
Le témoin, — M. Sa